

Conseil Municipal Réunion du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Pierre SOULAS, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, Mme Françoise BRISSON, Mme Sylvie PLATEL, M. Fredy NORMAND, Mme Katia GILET, M. Bruno MILCENT, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne GENTÉ, Mme Patricia GUICHARD, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Hervé DE VILLEPIN, M. Daniel JACOT, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD, M. Maximilien LEDUC, Mme Claudia SÉJOURNÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Antoine MICHAUD (pouvoir à M. Yves BATARD), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), Mme Nathalie DEJOUR (pouvoir à Mme Joëlle THABARD), M. Michel KINN (pouvoir à M. Bruno EZEQUEL).

Excusé : M. Romain CHARIER

Mme Laurence FLEURY a été élue secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 32

OBJET : Dénomination de voie (projet immobilier de M. THEPAUT donnant rue des Marais)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS et de garantir à chacun la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre optique, il est indispensable que le plan d'adressage de la commune soit mis à jour. Pour ce faire, il convient d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies publiques. Le numérotage des bâtiments constitue une mesure de police générale que le Maire prescrit en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux termes duquel il est précisé : *"Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles"*.

Le Conseil Municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination des voies publiques et sur le système de numérotation des habitations.

A ce jour, un travail est engagé pour que le plan d'adressage soit mis à jour. Le projet immobilier de M. Thépaut, composé d'une dizaine de logements, situé à côté de la Corderie et donnant sur la rue des Marais est une priorité en raison de nouvelles habitations à venir que le système actuel ne permet pas de numérotter.

Il a été fait appel à M. Thépaut et à des historiens de la commune pour recueillir leurs propositions pour nommer l'impasse créée, ci-dessous :

- Impasse Lucien Petit-Breton, ancien cycliste (proposition de M. Thépaut)
- Impasse Adeline Boutain (1861-1946), née et inhumée à Machecoul. Photographe, elle a pris environ 400 clichés ayant pour thème le pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie mais aussi le folklore et les coutumes du marais breton vendéen (proposition des historiens)
- Impasse Gabrielle d'Ethampes (1838-1905). Femme de lettres née à Machecoul. Fille d'un père officier et percepteur machecoulais. Elle a signé plus de 80 livres pour la jeunesse (proposition des historiens)
- Impasse Yvonne Vaissié (1878-1955). Écrivaine, poétesse. Née à Machecoul, elle est la petite-fille de Paul François, ancien maire de la commune. Auteure du recueil de poèmes "La Nature" paru en 1910 (proposition des historiens).

Le conseil municipal doit délibérer pour choisir un nom d'impasse parmi les quatre proposés.

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article n° 141-3 relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies publiques,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer l'impasse créée dans le cadre du projet immobilier créant une dizaine de logements, et donnant rue des Marais pour faciliter l'adressage des habitations et lieux,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ◆ ADOPTE la dénomination pour l'impasse desservant le projet immobilier de M. THEPAUT :
 - Impasse Gabrielle d'Ethampes : 17
 - Impasse Adeline Boutain : 12
 - Impasse Yvonne Vaissié : 3
- ◆ APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Lau



Laurent ROBIN